




Fédération des Femmes du Milieu Maritime (2FM), France.

Siège social : 8 boulevard Deganne

33120 Arcachon

 05 56 22 50 49  06 61 40 29 11  06 08 06 84 43

Courriel : monique.philip@wanadoo.fr ou annie.castaldo@wanadoo.fr

SIRET : 438 987 745 00025 – APE 913 E

Réponse au livre vert pour une réforme de la politique commune de pêche,

La fédération des femmes du milieu maritime déplore le fait que le livre vert ne mentionne pas une seule fois le mot femme. Pourtant, nombreuses femmes travaillent aussi bien dans la production halieutique et conchylicole qu'au sein des entreprises artisanales de la pêche et de la conchyliculture. La contribution des conjointes/partenaires collaboratrices n'est toujours pas reconnue par l'ensemble des Etats membres et ceci malgré la directive du CE 86/613. **Nous demandons à la commission de veiller à l'application de cette directive** par l'ensemble des Etats Membres mais aussi de soutenir le processus de révision de la même directive entrepris en septembre 2008 par la commission européenne. La révision et l'application de la directive CE 86/613 par tous les Etats Membres permettront la visibilité de la contribution des conjoints/partenaires et leur accès aux mécanismes de la prise de décision concernant la pêche et la conchyliculture. Ainsi les femmes pourront apporter une nouvelle vision en ce qui concerne la gestion des ressources d'une part et leur implication dans le domaine social d'autre part.

Sécurité alimentaire :

Notre fédération considère que l'Union Européenne doit porter un travail sur la question de la sécurité alimentaire pour garantir aux consommateurs une meilleure traçabilité et qualité des produits de la mer et permettre aux producteurs artisans européens de mieux valoriser leurs produits.

En matière de traçabilité nous proposons la mise en place d'une norme européenne environnementale commune pour l'ensemble des états membres concernant les fermes à poissons.

Il nous semble important de privilégier un élevage extensif ayant un impact plus faible sur les écosystèmes tant au niveau des techniques d'élevage utilisées qu'au niveau de pression sur les stocks halieutiques étant donné que ce type d'élevage est moins demandeur d'aliments principalement basés sur l'utilisation des farines à poisson.

Selon nous, pour garantir une meilleure qualité des produits de la mer il est nécessaire de mettre en place un suivi des poissons produits par les navires de la pêche artisanale de la production allant jusqu'à l'assiette du consommateur et ceci dans un esprit de transparence et de sécurité des aliments.

Par ailleurs, nous demandons un moratoire sur les espèces modifiées (triploïdes) cultivées sur les littoraux européens et encore une fois dans le but d'apporter aux consommateurs la transparence alimentaire. Nous demandons donc l'élevage des espèces naturelles.

Toujours dans le même esprit de transparence et de qualité nous appelons l'Union Européenne de favoriser par un cadre législatif le développement des circuits courts de consommation basés sur la saisonnalité de poissons et des coquillages.

Limiter les importations pour privilégier la consommation des nos poissons et coquillages produits par nos entreprises artisanales est un autre souhait de la fédération des femmes française. C'est pour cela que nous demandons un meilleur contrôle des importations de produits de la mer. Le consommateur européen doit être informé de la provenance des poissons ou des coquillages et ceci jusqu'à le dernier stade de consommation (restaurant) par un étiquetage obligatoire. Un tel étiquetage permettra au consommateur d'être informé du bilan carbone du produit qu'il consomme.

Sécurité en mer et aspect social

La Politique Commune des Pêches n'a jamais pris en compte jusqu'à maintenant l'aspect social. Les références du livre vert sur les aspects sociaux restent faibles et non précises. C'est pour cela que notre fédération demande l'intervention de l'Union Européenne pour permettre l'harmonisation des législations de l'ensemble des états membres en matière des droits de marins. Il nous semble plus qu'important que tous les marins (matelots) travaillant sur les navires de pêche européens puissent bénéficier d'un contrat travail, des assurances sociales (santé, indemnités maladies, pension de retrait) et d'un salaire minimum.

Nous voulons aussi signaler que l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité à bord des navires peut se faire avec la modernisation des bateaux de pêche car la flotte française et européenne est constituée par des navires âgés.

Quotas Individuels Transférable (QIT)

La 2FM est opposée à la privatisation de la mer. La ressource est un bien commun qui doit être partagé. Nous pensons que la mise en place des QIT provoquera, à terme, la diminution des emplois au sein des nos communautés de pêche.

Mais en dehors de la question de la diminution du nombre d'emplois communautaires, nous pensons que les QIT mettront les femmes (épouses et partenaires) dans une situation difficile en cas de divorce ou de décès de leur conjoint/partenaire. Car elles risquent de se retrouver sans les bénéfices

de la transférabilité, en particulier, si les droits de pêche sont attribués qu'aux actifs (hommes) de la pêche. C'est pour cela que nous demandons à l'Union, dans le cas de la généralisation des QIT, de fournir un cadre législatif européen qui prend en compte cette question.

Les femmes demeurent le lien social au sein des nos communautés de pêche, en l'absence de nos conjoints/partenaires. Nous connaissons les difficultés dont nombreuses familles font face au moment de la mise en place des mesures de gestion qui réduisent l'activité de navires de pêche. Nous demandons donc à l'Union Européenne de généraliser les études d'impact social au sein des communautés avant la mise en place de ces mesures qui réduisent l'activité de pêche (QIT, moratoire, etc.).

Durabilité du métier :

Le métier de la pêche est avant tout une passion pour les hommes et les femmes qui le pratiquent. Pour pouvoir maintenir ce métier et le transmettre il faudra que des jeunes puissent devenir pêcheur. Pour cela, il faut en premier lieu leur laisser un écosystème en bon état et ensuite améliorer leur outil et leur vie de travail.

Des navires plus ergonomiques, écologiques et économiques doivent être la priorité de l'Europe pour qu'enfin on puisse recruter des jeunes dans ce métier. C'est pour cela que nous pensons que l'Union Européenne doit soutenir financièrement toutes les nouvelles initiatives et innovations qui sont plus respectueuses de l'environnement et qui cherchent à améliorer les conditions travail à bord des navires.

Pour nous, l'introduction des engins de pêche plus sélectifs ainsi qu'une diminution de l'effort de pêche représentent la meilleure garantie pour la conservation de la ressource pour les générations futures.

La stratégie aquacole de l'Europe prévoit le développement de cette activité sur l'ensemble des littoraux européens sans prendre en compte le coût excessif de l'installation des jeunes (concessions aquacoles). Une politique publique en faveur de l'extension d'aquaculture doit prendre en compte ce coût excessif d'installation pour permettre aux jeunes d'accéder à ce métier.

La durabilité du métier dépend aussi du prix du poisson. Nous pensons donc que les prix de produits de la mer doivent être fixés de façon à permettre la viabilité économique des entreprises artisanales de pêche et d'aquaculture.